

CARTECO

LES STRUCTURES DE L'ESS QUI FONT
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS

LIVRET CARTECO D'ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

Pays de la Loire

NOVEMBRE 2022



Editorial

Jérôme Saddier, président d'ESS France et
Gilles Cavé, président de la CRESS Pays de la Loire

La transition écologique constitue l'un des enjeux majeurs de notre époque. Elle représente une opportunité de **repenser les systèmes de production et de consommation**, et l'ensemble des modèles d'entreprendre de façon plus générale, pour aller vers une société plus sobre et respectueuse de l'environnement. Elle est l'occasion de réfléchir à des solutions de long terme, ancrées au cœur des territoires et s'appuyant sur des principes de gouvernance partagée et de lucrativité limitée au sein des entreprises. Ces principes sont au cœur même de l'économie sociale et solidaire qui joue d'ailleurs un **rôle pionnier** dans les solutions apportées à la crise climatique et à la perte de la biodiversité. L'ESS est de plus une formidable façon de **redonner concrètement du pouvoir d'agir aux citoyennes et citoyens** qui constatent un manque de réponses structurantes face à l'urgence écologique.

Le contexte que nous vivons appelle une réponse globale impliquant un nécessaire changement d'échelle des solutions proposées qui devra s'appuyer sur un travail collectif de mise en œuvre d'une **planification écologique à l'échelle des territoires**, qui constituent le niveau le plus pertinent pour répondre à la crise écologique, en favorisant notamment des **solutions de proximité garantes d'emplois locaux non délocalisables**. Les Régions, de par leur rôle de pilotage d'un grand nombre de politiques publiques territoriales de type plans ou schémas directeurs, occupent

d'ailleurs une place centrale dans cette planification écologique.

Le déploiement de ces activités plus respectueuses de l'environnement au niveau local requiert un accompagnement par des actions de **structuration de filières** et de **diagnostics territoriaux** visant à favoriser l'interconnaissance des différentes parties prenantes concernées, mais aussi des cadres de coopération. Cette **intelligence territoriale** doit donc faire l'objet de moyens dédiés appropriés.

Carteco, la carte collaborative des structures de l'ESS actrices de la transition écologique, constitue un outil central d'identification de ces dynamiques territoriales. Elle référence en effet à ce jour plus de 3 350 structures de l'ESS œuvrant sur le secteur d'activités spécifique de la **gestion des ressources et des déchets** dans toute la France, et permet l'identification précise des activités opérées par ces structures. Cette qualification fine des activités est aujourd'hui indispensable pour réaliser les diagnostics territoriaux nécessaires à une planification écologique efficace, mais aussi pour effectuer des opérations de sourcing précis pour encourager le développement des **achats socialement et écologiquement responsables (ASER)** de la commande publique et des entreprises. C'est dans ce sens que Carteco continue sans cesse de se développer et qu'elle vient d'intégrer le secteur de l'agriculture et de l'alimentation durables.



La base de données qui alimente Carteco est également un outil structurant de plaidoyer puisqu'elle permet d'**évaluer le poids de l'ESS** dans les activités économiques relatives à la transition écologique : nombre de structures, nombre d'emplois, chiffres d'affaires, etc. C'est pourquoi, ESS France et les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) ont choisi de développer cette **nouvelle collection de livrets propres à Carteco** qui permettront de réaliser des analyses par filière de la place de l'ESS au sein de la transition écologique.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Carteco, la carte collaborative des structures de l'économie sociale et solidaire qui font la transition écologique

Ce travail de cartographie des structures de l'ESS dont le cœur de métier contribue à la transition écologique des territoires a démarré dès 2018 à l'initiative d'ESS France et de 7 CRESS pilotes dont celle des Pays de la Loire. Depuis 2022, Carteco couvre quasiment l'intégralité du territoire national, territoires ultra-marins inclus.

L'outil a pour vocation de référencer l'ensemble des secteurs d'activité de la transition écologique. Le travail relatif à la définition des champs de qualification de chaque secteur d'activité et le référencement qualifié individuel de chaque structure est conséquent et doit donc être planifié en différentes étapes successives. C'est pourquoi Carteco a d'abord permis le référencement du secteur d'activité « **Gestion des ressources et des déchets** ». Depuis septembre 2022, Carteco permet également le référencement des structures de l'ESS qui œuvrent pour une agriculture et une alimentation durables. Les prochains secteurs d'activité pressentis sont la transition énergétique et le bâtiment durable.

Carteco est une **carte collaborative** sur laquelle chacun a la possibilité de contribuer en **ajoutant une structure non référencée** ou en **actualisant la donnée qualifiée d'une structure déjà référencée**. Toutes les parties prenantes du territoire sont donc amenées à participer : structures et réseaux de l'ESS, collectivités territoriales, institutions régionales, citoyennes et citoyens...

ESS France et les CRESS souhaitent également **contribuer aux communs numériques**. C'est pourquoi, Carteco est réalisée sur l'outil libre d'accès Gogocarto qui compte plus de 900 cartes portées par une large communauté d'acteurs qui, pour beaucoup, se situent sur le périmètre croisé « ESS et transition écologique ». Dans ce sens, Carteco a pour **objectif de favoriser l'interopérabilité des données entre les cartes** réalisées sur Gogocarto afin de permettre l'actualisation simultanée d'une même donnée présente sur plusieurs cartes à la fois. C'est également dans ce sens qu'ESS France a financé le développement d'un module de transfert de la donnée présente sur Gogocarto vers **OpenStreetMap, plus grande base de données ouvertes mondiale** ; ce module est désormais disponible gratuitement pour toute la communauté Gogocarto.

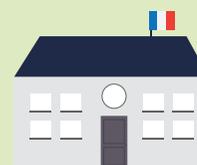


OpenStreetMap
France



UNE RÉPONSE À UN BESOIN

Le référencement qualifié des activités opérées par les structures de l'ESS de la transition écologique mené sur Carteco répond à plusieurs besoins :



Pour les collectivités territoriales

- Identifier les structures de l'ESS de la transition écologique de leur territoire : diagnostics territoriaux
- Développer des activités locales de transition écologique : marchés, prestations de service
- Achats socialement et écologiquement responsables (ASER)

Pour les institutions régionales

- Identifier l'existant pour alimenter des stratégies de développement ou des plans et schémas régionaux
- Relayer des appels à projet, appels à manifestation d'intérêt, etc.



Pour les réseaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) et leur animation

- Disposer de chiffres-clés pour alimenter le plaidoyer visant à montrer le poids de l'ESS en matière de transition écologique
- Appuyer à la structuration de filières et l'animation des parties prenantes
- Répondre à la mission légale d'observation des CRESS



Pour les entreprises de l'ESS et hors ESS

- Créer des coopérations territoriales
- Achats socialement et écologiquement responsables (ASER)



Périmètre « Gestion des ressources et des déchets »

Alors que la date du Jour du dépassement de la Terre est de plus en plus tôt chaque année atteignant le 28 juillet en 2022 (source : ONG Global Footprint Network), il semble plus que jamais nécessaire de **trouver des solutions locales** qui limitent la pression exercée sur les ressources. Cette date du dépassement correspond en effet à la date à laquelle l'humanité a consommé toutes les ressources que la Terre est capable de régénérer en une année, et l'ADEME estime que « *si l'ensemble de la planète avait vécu comme les Français [en 2022], il aurait fallu 2,7 planètes Terre pour répondre à nos besoins sans pénaliser les générations futures* ». Par ailleurs, le Haut Conseil pour le Climat précisait, dans son rapport publié en juin 2022, que l'empreinte carbone de la France est « *due pour moitié aux importations* ». Selon l'ADEME, « *limiter l'exploitation des ressources naturelles dépendra en grande partie de notre consommation et des modes de production, [et tout citoyen est capable d'agir] en faisant la chasse aux gaspillages et excès de consommation, en profitant d'un service plutôt que d'acheter un bien, en renouvelant moins souvent ses objets, ou en donnant une seconde vie aux objets qui ne sont plus utiles* ». Selon l'Agence, « *à partir d'une utilisation raisonnée des ressources naturelles et des déchets, l'économie circulaire appelle à une consommation sobre et responsable, adaptée au défi climatique* ».

Face à ce constat, l'ESS a été pionnière pour proposer des solutions locales de lutte contre les gaspillages : sensibilisation du grand public à la prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de biodéchets, consigne des emballages pour réemploi, réparation et réemploi d'équipements.

Sur ce dernier volet, les organisations de l'ESS proposent des **solutions concrètes à vocation sociale** pour redonner une seconde vie aux produits et matériaux à des prix solidaires accessibles à toutes et tous. L'un des acteurs historiques de cette filière est le Mouvement Emmaüs, fondé en 1949. Il a été suivi depuis plus de 20 ans désormais par les ressourceries et recycleries. L'ensemble des produits qui ne trouvent pas de seconde vie au sein de ces structures sont alors réorientés autant que faire se peut vers les bonnes filières de recyclage. Par ailleurs, un grand nombre de structures de **l'insertion par l'activité économique** (IAE) ont également largement contribué à l'émergence de solutions de collectes sélectives et de centres de tri des déchets (emballages, biodéchets, matelas, etc.) pour impulser des filières de recyclage depuis plusieurs dizaines d'années.

Enfin, ce sont également pour beaucoup des structures de l'ESS qui travaillent à la **sensibilisation des consommateurs aux changements nécessaires de comportement**, notamment au sein des associations de défense de l'environnement.

Toutes ces structures agissent au quotidien pour préserver l'environnement mais elles partagent également bon nombre de valeurs sociales qui les différencient des acteurs lucratifs à l'origine des modes de production et de consommation plus classiques : ancrage territorial créateur d'emplois locaux non délocalisables, non-lucrativité ou lucrativité limitée, gouvernance partagée, insertion par l'activité économique, cadres conviviaux pour les populations locales...

Afin d'identifier au mieux les activités opérées par les structures de l'ESS œuvrant à la gestion des ressources et des déchets, Carteco permet la **qualification de près de 520 champs spécifiques** à ce secteur d'activité : données administratives, données économiques, activités, flux traités et tonnages, actions de partenariat avec les collectivités, engagement dans une démarche d'écologie industrielle territoriale... Un certain nombre de ces données sont visibles sur chaque fiche d'identité de structure en accès libre sur la carte. Certaines données, telles que le chiffre d'affaires ou les tonnages gérés par flux, sont enquêtées de manière confidentielle via le formulaire et ne sont présentées que de façon agrégée pour montrer le poids de l'ESS sur un secteur d'activité donné.





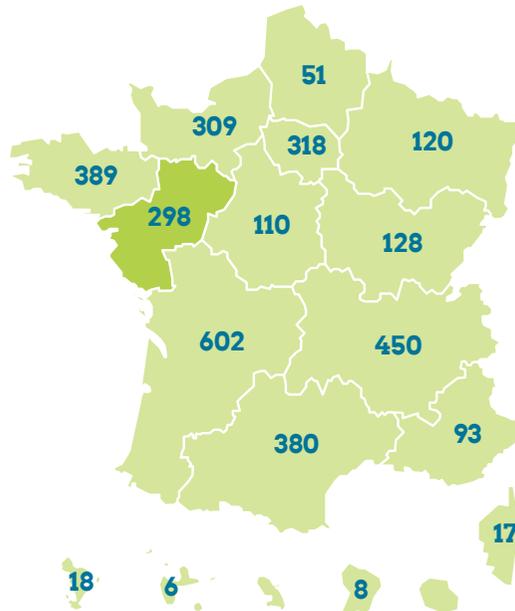
MÉTHODOLOGIE

Carteco est aujourd'hui alimentée par deux sources principales : le référencement individuel de structures via le formulaire d'enquête d'une part, et d'autre part l'intégration d'un ensemble de données via des tableurs renseignés par les CRESS qui constituent la majorité des données intégrées dans Carteco pour le secteur d'activité « gestion des ressources et des déchets ».

Afin de prendre en compte cette contrainte issue des différents niveaux de qualification de la donnée, et pour expliciter que les chiffres présentés dans ce livret ne constituent en réalité qu'une estimation basse du nombre de structures concernées, le pourcentage de structures ayant renseigné la donnée est indiqué pour chaque indicateur présenté dans ce livret.

Un effort particulier sera mené collectivement dans les prochains mois pour qualifier plus finement les activités de chacune des structures référencées sur Carteco afin d'obtenir une analyse plus robuste du secteur d'activité de la gestion des ressources et des déchets. Les données présentées ici sont issues d'un export réalisé en septembre 2022.

298 structures de l'ESS référencées pour une activité de gestion des ressources et des déchets



La région Pays de la Loire

→ une région pilote au démarrage du projet



Statuts des structures de l'ESS opérant une activité de gestion des ressources et des déchets

84%
Association



9%
Société commerciale de l'ESS



7%
Coopérative

En Pays de la Loire, la majorité des structures de l'ESS référencées sur Carteco et déclarant avoir une activité de gestion des ressources et des déchets sont des associations ; elles représentent 84% des structures de Carteco sur ce secteur d'activité. Les coopératives représentent quant à elles 7% et les sociétés commerciales 9% des structures de l'ESS de Carteco qui travaillent sur le champ de la gestion des ressources et des déchets.



Ce livret régional est issu de la collection nationale des livrets Carteco.

Consultez le livret Carteco « Gestion des ressources et des déchets »

Données économiques

223 des structures référencées sur le secteur de la gestion des ressources et des déchets ont déclaré être des structures employeuses. Parmi elles, 30 % ont indiqué leur nombre de salariés qui s'élèvent à 2113.

112 des structures référencées ont déclaré faire de l'insertion par l'activité économique, et 42 d'entre elles salarient 1116 personnes en insertion.

Les données relatives aux chiffres d'affaires sont trop peu renseignées à ce stade par les structures enregistrées et ne permettent pas de réaliser une analyse pertinente. Elles ne seront donc pas analysées à l'occasion des analyses suivantes reprenant le détail des activités des structures.

Ces données devront faire l'objet d'un travail plus fin de qualification afin d'être au plus près de la réalité.

197 structures référencées, soit 66 %, déclarent être ouvertes au public, et 110 ont renseigné leurs horaires d'ouverture pour faciliter un accès à leurs infrastructures aux usagers et usagères.



Partenariat avec une collectivité territoriale



Activités principales

Lutte contre le gaspillage alimentaire

16
structures



Seconde vie des produits

201
structures



Bâtiments durables et matériaux

12
structures



Sensibilisation à la prévention

86
structures



Gestion des emballages

29
structures

Formation à la gestion des déchets

17
structures



Mise à disposition de matériel

34
structures

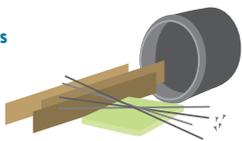


Gestion des biodéchets

15
structures

Vente de pièces détachées

13
structures



97% des structures référencées sur Carteco ont renseigné un premier niveau de qualification de leurs activités, plusieurs activités ont pu être sélectionnées à la fois.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les structures de l'ESS interviennent sur l'intégralité de la chaîne de valeur de l'alimentation pour réduire autant que faire se peut le gaspillage alimentaire. Elles réalisent des activités de récupération et de transformation de surplus de production, de produits non conformes ou encore d'invendus alimentaires ; contribuent à la redistribution, notamment dans le cadre de l'aide alimentaire ; ou bien opèrent des activités de formation et/ou de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

16 structures référencées sur Carteco déclarent avoir une activité de lutte contre le gaspillage alimentaire et emploient environ 222 salarié.es. 5 d'entre elles sont des structures d'insertion par l'activité économique qui salarient 171 personnes en insertion.

16
structures
ont une activité
de lutte contre le
gaspillage alimentaire



222
salarié.es employé.es



Bâtiments durables et matériaux

L'économie sociale et solidaire a développé une expertise en matière de construction et déconstruction durables, elle est notamment pionnière sur les métiers de dépose sélective pour réemploi des matériaux et produits du bâtiment. Elle intervient également sur la fourniture de matériaux biosourcés ou réemployés, réalise des activités de conseil en matière de construction et de réhabilitation, accompagne les ménages à l'auto-réhabilitation accompagnée, etc. Le secteur d'activité relatif au bâtiment durable référencé sur Carteco va connaître des évolutions en 2023 pour devenir un secteur d'activité à part entière détaché du secteur « Gestion des ressources et déchets ». Cela permettra notamment de référencer plus finement les activités relatives à l'éco-construction ou encore la rénovation thermique des bâtiments.

13 structures référencées sur Carteco déclarent avoir une activité relative aux bâtiments durables et matériaux. Parmi elles, 6 déclarent effectuer des opérations de réemploi des matériaux de construction, 2 interviennent sur l'éco-construction des bâtiments, 3 structures réalisent des diagnostics ressources avant démolition, 4 opèrent des activités de dépose sélective.



Gestion des biodéchets

Alors que la réglementation européenne prévoit l'obligation au plus tard au 31 décembre 2023 pour tous les États membres de mettre en place des solutions de gestion à la source des biodéchets, les structures de l'ESS proposent déjà une diversité de solutions de gestion sélective des biodéchets : sensibilisation du public, gestion de proximité pour particuliers et/ou entreprises avec des composteurs partagés, solutions de collecte auprès des différents types de producteurs, plateformes de compostage, méthanisation...

15 structures référencées sur Carteco ont déclaré opérer des activités de gestion des biodéchets, et employer près de 100 personnes. Ces structures ont défini plus finement leurs activités (plusieurs activités ont pu être renseignées à la fois) : 8 réalisent des opérations de collecte des biodéchets et 7 pilotent des plateformes de compostage. Certaines d'entre elles déclarent avoir d'autres activités de gestion des biodéchets : sensibilisation du public, fabrication de composteurs individuels, location de toilettes sèches, ou encore gestion de silos de compostage.

Toutes les structures effectuant une opération de collecte ont renseigné la typologie de l'origine des biodéchets collectés (plusieurs origines ont pu être renseignées à la fois) : 7 collectent auprès de la restauration, 2 auprès des particuliers, 3 auprès des supermarchés et 2 sur les marchés. 5 structures ont renseigné d'autres sources de collecte : établissements scolaires, collectivités, entreprises, événementiel, EHPAD...



Structures ayant renseigné au moins une activité par flux*	 Récupération d'inventus	 Collecte	 Tri	 Auto-réparation	 Réparation	 Réemploi	 Upcycling / réutilisation avec usage détourné	 Préparation au recyclage	 Recyclage matière	 Envoi vers filières d'élimination (incinération ou stockage)
 Equipements électriques et électroniques • 58%*	6	26	20		11	22		7	2	9
 Ameublement 56%*	10	31	23		5	7	1	5	2	12
 Textiles / Linge de maison / Chaussures • 28%*	12	36	26		7	36	1	5	1	12
 Livres 56%*	7	24	21			24		8	0	15
 Cassettes / CD / DVD 61%*	6	20	18			19		5		8
 Papiers / Cartons 83%*		15	14			11		7	1	7
 Objets d'intérieur 49%*	9	22	18		4	24		6		7
 Outillage (jardinage bricolage) • 63%*	10	20	19		6	22		5		7
 Vélos / Cycles 53%*	11	22	19	6	14	23	9	11		10
 Jouets / Jeux 55%*	8	22	22		5	23		11		9
 Sport et loisirs 60%*	10	20	18		3	19		9		9
 Matériel médical 69%*	3	10	6			9		4		5
 Puériculture 56%*	6	19	18			19		7		9
 Cartouches d'encre 75%*	2	6	5							
 Huiles alimentaires 100%*		1	1					1		
 Huiles non alimentaires										
 Bois 50%*		5	5			2		3	1	
 Plastiques hors emballages 100%*		3	3					3		
 Pneumatiques 50%*		1	1					1		

*% de structures ayant renseigné au moins une activité pour le flux concerné

Les défis de l'ESS en matière de gestion des ressources et des déchets

L'urgence écologique à laquelle nous faisons face contribue à augmenter la prise de conscience des citoyennes et des citoyens sur le besoin de recourir à des solutions plus respectueuses de l'environnement. Cette évolution récente et conjointe des comportements et de la réglementation a des conséquences directes sur les activités opérées par les structures de l'ESS spécialistes de la gestion des ressources et des déchets qui ont par ailleurs été pionnières sur ce secteur d'activité. Cela constitue une réelle opportunité de développement des offres proposées par ces organisations, mais aussi des menaces principalement liées à la montée de la concurrence.



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Sur le secteur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les structures de l'ESS ont su mettre en place une filière intégrée sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'alimentation. La loi Garot de 2016 a d'ailleurs contribué à développer leurs activités dans un premier temps puisqu'elle donne l'obligation aux magasins alimentaires de plus de 400m² de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables d'une part, et qu'elle interdit à l'ensemble des distributeurs alimentaires de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables d'autre part. Néanmoins, on observe aujourd'hui que les distributeurs tentent de limiter de plus en plus les volumes d'invendus alimentaires. De plus, dans le contexte actuel de crise du pouvoir d'achat des consommateurs, ces mêmes

distributeurs proposent des offres promotionnelles pour valoriser des produits qui auraient pu devenir des invendus alimentaires. Ces offres à bas prix deviennent donc plus attractives économiquement que les offres proposées par les structures de l'ESS qui bien souvent retransforment les invendus récupérés ; le discours de l'« anti-gaspi » n'est donc plus favorable qu'à la vente des seuls produits proposés par les structures de l'ESS. Tout ceci a pour conséquence directe de réduire les gisements disponibles pour ces dernières qui ont développé une activité sur ce secteur. En parallèle, un nombre croissant d'initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire voit le jour, portées par des structures de l'ESS ou non, et ceci impacte également directement les quantités disponibles pour les acteurs historiques du secteur. Par ailleurs, sur certains secteurs, et en particulier sur celui des fruits et légumes, des producteurs n'arrivent plus à écouler l'intégralité de leur production du fait du contexte actuel d'inflation, ce qui a pour conséquence d'augmenter leurs surplus non vendus. Afin de ne pas trop impacter leurs modèles économiques, et comme les grossistes refusent l'augmentation globale des coûts

au kilo, ces producteurs peuvent répercuter le coût de la perte des ventes de ces surplus sur le coût des invendus eux-mêmes. Les structures de l'ESS de l'anti-gaspillage alimentaire doivent donc racheter ces mêmes surplus à un coût plus élevé qu'auparavant.



RÉEMPLOI DES MATÉRIEAUX DU BÂTIMENT

La loi AGECE de février 2020 a permis la création d'une nouvelle filière à Responsabilité Elargie des Producteurs sur le secteur du bâtiment. Cette filière est en pleine construction avec les différentes parties prenantes, et devra répondre à un objectif de réemploi des matériaux et produits de 5% sur la période 2023-2027. Pour cela, les éco-organismes de la filière auront tout intérêt à s'appuyer sur les solutions déjà existantes et développées là encore par des organisations de l'ESS. Cette filière REP pourrait donc représenter une réelle opportunité de structuration de l'offre de réemploi des matériaux du bâtiment dans les territoires. Dans ce contexte, il est essentiel que les acteurs de l'ESS soient représentés au niveau national afin de sensibiliser les autres parties prenantes sur la spécificité de leurs modèles technico-économiques et pour obtenir des cadres d'intervention adaptés à ces spécificités. Les structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment appellent à la mise en place de soutiens financiers dédiés à la pérennisation de leurs activités : soutien à l'amorçage, dépose sélective pour réemploi, logistique transport et opérations de collecte, coûts de stockage et mise à disposition de foncier, soutien à l'investissement pour des plateformes de stockage mutualisées entre



©OrNorme

structures de l'ESS, tri et reconditionnement des équipements, actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs du bâtiment... Ils appellent également à la possibilité de réaliser des opérations de dépose sélective directement sur les chantiers où le potentiel de réemploi des produits et matériaux est le plus élevé.



© OCEAN

BIODÉCHETS

La directive européenne de 2018 modifiant la directive Déchets de 2008, et traduite en droit français par la loi, AGECE en 2020, a instauré l'obligation pour tous les Etats membres de mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. L'ESS intervient déjà à de nombreux niveaux de la prévention et de la valorisation des biodéchets à destination des particuliers, entreprises et collectivités : accompagnement et formation à la réduction à la source des biodéchets, déploiement de solutions de compostage de proximité, collectes de proximité, plateformes de compostage, unités de méthanisation... Cette obligation réglementaire constitue donc une réelle opportunité pour les structures de l'ESS de développement de nouvelles activités et d'extension de

leurs périmètres d'intervention. La gestion de proximité des biodéchets, en particulier directement sur le site où ils sont produits, permet de limiter leurs impacts environnementaux. Les structures de l'ESS proposant des solutions de gestion des biodéchets de proximité devront donc bénéficier de cadres d'intervention facilités et de soutien à leurs activités, notamment en s'appuyant sur un cadre réglementaire favorable et adapté dans la continuité de l'arrêté du 9 avril 2018 qui a défini le compostage de proximité. Le déploiement de solutions de tri à la source et de gestion de proximité des biodéchets nécessite que la filière devienne plus visible et que l'ensemble des parties prenantes – grand public, entreprises et collectivités – appréhendent ses différents enjeux. Dans ce sens, une campagne de communication nationale à destination de toutes ces parties prenantes semble indispensable pour informer du dispositif et de son calendrier fixé par la loi AGECE. Par ailleurs, afin de structurer la filière, il est nécessaire de soutenir les réseaux d'animation entre acteurs pour faciliter les retours d'expérience et l'essaimage des dispositifs déjà existants. Le déploiement des solutions de gestion de proximité est également dépendant de moyens humains et financiers dédiés qui doivent lui être affectés, et ce notamment afin de contribuer à la montée en compétences des parties prenantes de la filière par l'intermédiaire de formations ciblées.

© Compost In Situ Pays de la Loire - Les pieds sur terre



RÉEMPLOI ET SECONDE VIE

On observe ces dernières années un véritable essor de la demande de produits issus de la seconde main. Dans ce sens, les structures de type « recyclerie » sont de plus en plus démocratisées auprès des consommateurs. Néanmoins, le secteur lucratif de l'économie classique propose de plus en plus de solutions de seconde main aux consommateurs sur un nombre grandissant de filières : textiles, articles de sport et loisirs, équipements électriques et électroniques... Ces solutions se déploient sur différents canaux : plateformes en ligne de revente entre particuliers, boutiques en ligne, ou directement en magasins. Cette évolution du secteur a de fortes conséquences sur les organisations historiques de l'ESS : érosion du geste de don des particuliers qui préfèrent revendre leurs produits plutôt que de les donner à des fins solidaires ; écrémage des gisements d'équipements réemployables, notamment par les distributeurs, entraînant une baisse de la qualité des gisements reçus par les structures de l'ESS. La pratique des bons d'achat en contrepartie d'un retour d'équipement réemployable auprès du distributeur constitue en particulier un acte de distorsion de concurrence pour l'accès aux équipements, et encourage toujours plus de surconsommation en facilitant l'acte d'achat de produits neufs. Les structures de l'ESS qui ont été pionnières du réemploi doivent donc faire face à un défi de différenciation vis-à-vis du secteur lucratif. Elles doivent aujourd'hui convaincre les citoyens et citoyennes de l'ensemble de leurs externalités positives face au secteur lucratif : action sociale, prix solidaires, insertion par l'activité économique, emplois locaux non délocalisables, éducation à l'environnement, lieux de convivialité...



© Ecoyclerie des Mauges



Retrouvez des portraits et vidéos présentant les acteurs de l'ESS engagés pour une économie plus circulaire en Pays de la Loire, ainsi que des publications (guides, notes thématiques) sur les thèmes clés de l'économie circulaire



CONSULTER LES RESSOURCES

Vous retrouvez ces [ressources](#) également sur le site d'ESS France où les CRESS alimentent une autre carte qui référence des fiches portrait de structures de l'ESS dont le cœur de métier a trait à la transition écologique et qui mettent en lumière les actions menées par les structures, leur mode de fonctionnement ainsi que leurs perspectives de développement.

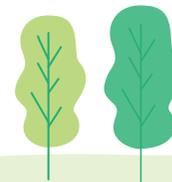
Une seconde collection de fiches a été développée spécifiquement pour valoriser les partenariats inspirants entre les structures de l'ESS et les collectivités territoriales en matière de transition écologique dans les territoires, et ainsi faciliter leur essaimage en détaillant finement les conditions de partenariat.

➔ **Dans ce contexte où beaucoup d'activités sont amenées à se réinventer pour répondre au défi écologique, l'ESS est désormais appelée à démontrer sa capacité à opérer un changement d'échelle lui permettant de proposer des services sur une large partie de la chaîne de valeur de différents secteurs d'activité.**

Pour garantir ce changement d'échelle, il est essentiel d'accompagner la structuration de ces filières émergentes ou historiques en animant des dynamiques territoriales et sectorielles, en facilitant la coopération entre structures, en consolidant leurs modèles technico-économiques, en incitant le recours à des achats socialement et écologiquement responsables auprès de la commande publique et privée, et en portant la voix des structures dans le cadre d'actions de plaidoyer pour obtenir des cadres d'intervention facilités pour l'ESS.

ESS France et les CRESS ont déjà investi ce périmètre d'actions et animent actuellement la structuration de plusieurs filières à l'échelle régionale et nationale : textiles, réemploi des matériaux du bâtiment et lutte contre le gaspillage alimentaire.

La CRESS Pays de la Loire anime déjà la structuration de plusieurs filières : textiles, réemploi des matériaux et a commencé à investir l'alimentation durable.





Contact



Karine FENIES DUPONT,
Responsable Observatoire



karine.fenies@cress-pdl.org



www.cress-pdl.org



DREETS
Direction Régionale de
l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des
Solidarités

DREAL
Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement